

Information de la commission des finances au conseil communal,
Relatif au coût final de la réfection totale de l'escalier existant entre la
route de Lausanne et le chemin de la Vuy (préavis 22-2012)

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances, composée de Madame Pascale Zbinden, de Messieurs Pierre –Michel Devenoge, Pascal Lerch, Marc Perroulaz, Jean-pierre Monachon, Daniel Rochat et Claude Brocard rapporteur, s'est réunie sur convocation de la municipalité le mercredi 27 août à 19 heures en présence de la municipalité incorpore et de la boursière communale, Madame Anne –Laure Girard.

Les travaux de réfection des escaliers de la Vuy se sont soldés par un dépassement de Sfr. 36'777.85 sur un budget de Sfr. 115'700.- adopté par le conseil communal le 8 août 2012- préavis N° 22-2012

La raison en est, comme la réserve spécifiquement indiquée sur le préavis de l'époque :

« Il est prévu de conserver intégralement le mur de soutènement, en amont, en bordure de propriété.

Par ailleurs, à ce stade de l'étude, nous ignorons la qualité générale de cet ouvrage. Elle ne sera décelable qu'au moment de la déconstruction de l'escalier existant »

C'est bien connu, les découvertes en matière de construction entraînent souvent un surcoût final, celui-ci s'élève dans le cas de l'escalier de la Vuy à Sfr. 36'777.85

Il est de notre compétence de vous en informer.

Penthalaz le 5 septembre 2014

Le rapporteur : Brocard Claude

Les membres : Devenoge Pierre-Michel

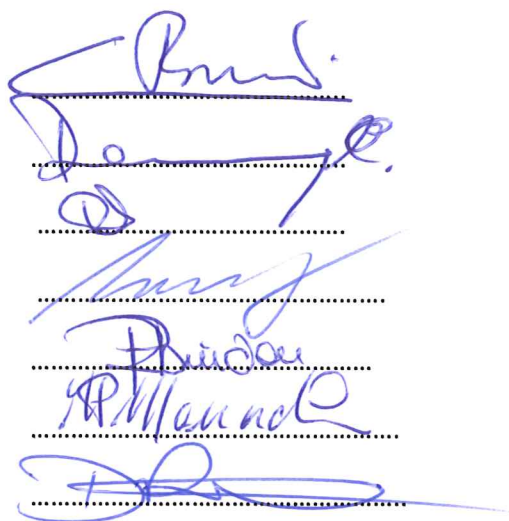
Lerch Pascal

Perroulaz Marc

Zbinden Pascale

Monachon Jean-Pierre

Rochat Daniel



Handwritten signatures of the commission members in blue ink, each on a dotted line.